



Fin de contrat, est-on obligé de former notre remplaçant ?

Par **byby62**, le **15/06/2010** à **15:00**

Bonjour,

Je suis en contrat de professionnalisation mon contrat prend fin dans 2mois.

Mon patron décide de prendre une personne à ma place et ne renouvel pas mon contrat.

Suis je obligé de former la personne qui va me remplacer? sachant qu'il ne me l'a toujours pas demander mais que la personne sera la dans 15 jours.

Merci d'avance